

Éléments de communication : Commission de suivi et d'accompagnement de la charte pour une reconnaissance et une gestion durable des territoires départementaux à vocation agricole

Objet

Le jeudi 23 mai 2024 dernier, le Département du Var, la Chambre d'Agriculture du Var en association avec l'Etat ont réuni la commission de suivi et d'accompagnement de la Charte *pour une reconnaissance et une gestion durable des territoires départementaux à vocation agricole*, élaborée en 2005.

Objectif

Réunir la Commission de Suivi et d'Accompagnement de la Charte, composée des 8 principales institutions varoises, afin de réactiver le travail partenarial de défense et de développement du foncier agricole varois. Au programme pour cette première séance de travail : l'actualisation de la suggestion de rédaction du règlement de zone agricole et la définition d'une feuille de route pour accompagner les collectivités dans cet enjeu de sécurisation du foncier agricole.

Rappel historique

En 2005, à l'initiative du Département du Var et de la Chambre d'Agriculture du Var, est élaborée une charte foncière visant à reconnaître et gérer durablement le foncier agricole varois.

Elle a été signée, à trois reprises, par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire : Département du Var, Chambre d'Agriculture du Var, Etat, Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var, Association des Maires du Var, Association des Maires des Communes Rurales et Association des Communes Forestières.

De cette Charte foncière, émanent plusieurs documents qui constituent la mallette du foncier et qui permettent aux communes et aux acteurs de l'aménagement et du développement du territoire d'avoir une connaissance des outils existants en matière de préservation et de valorisation du foncier agricole : livre blanc des moyens d'action sur le foncier agricole, guide pour le maintien

du potentiel de production agricole, suggestion de règlement de la zone agricole, commission tripartite d'examen des permis de construire en zone agricole.

Eléments de contexte

Le Département souhaite réaffirmer sa volonté de mettre en œuvre ses compétences obligatoires en matière d'aménagement foncier rural au travers d'une nouvelle "*politique de soutien à la modernisation et l'adaptation des économies agricoles, forestières, pêches et aquacoles*" votée le 06 novembre 2023.

La Chambre d'Agriculture du Var a couplé sa politique foncière défensive (maintenir les 12% d'espace agricole varois) à une politique foncière offensive :

- en se positionnant comme interlocuteur des collectivités sur les questions foncières et en les accompagnant, depuis plus de 10 ans, dans la mise en œuvre d'un projet agricole .
- en initiant et fédérant nombre d'acteurs, depuis 2019, autour du Plan de Reconquête Agricole, qui entre dans sa troisième année de mise en œuvre opérationnelle.

Représentation des structures suivantes

- Département du Var :
 - REYNIER Louis Vice-Président
 - SIMON Christian Conseiller départemental et chargé de mission agriculture
- Chambre d'agriculture du Var :
 - AUDEMARD Sylvain Président
 - GAUTIER Rémi Membre associé
- Direction départementale des territoires et de la mer du Var
 - BOULET Laurent Directeur
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Var
 - BONIFAY Stéphane Vice-Président
- Association des Maires et Présidents d'intercommunalités du Var
 - VERAN Jean-Pierre Président
- Association des communes forestières
 - ANTON Guillaume Directeur

Déroulé et ordre du jour de la commission

De 10h30 à 12h00 s'est tenue la commission de suivi et d'accompagnement de la charte du foncier agricole dans la salle des Edouard Soldani à l'Hôtel du Département à Draguignan.

Les présentations et échanges ont porté sur les points suivants :

- 1) Rappel des fondements de la Charte Agricole et de la Commission de Suivi et d'Accompagnement
- 2) Validation de l'actualisation de la suggestion de règlement en zone agricole
- 3) Définition des prochains travaux de la commission pour l'année 2025.